

Entre :

Ci-après dénommées "les parties"

Prévention Santé Travail Vendée Littoral Dont le siège est établi à : 2 Rue des Frères Lumière 85340 LES SABLES D'OLONNE	La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Dont le siège est établi à : 22 mail Pablo Picasso BP 24209 44042 NANTES Cedex 1	La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Pays de la Loire Dont le siège est établi à : 2 place de Bretagne 44932 NANTES CEDEX 9
Représenté par son Président Monsieur Patrick HOUSSAINT	Représentée par son Directeur régional Monsieur Jérôme GIUDICELLI	Représentée par sa Directrice Madame Christelle POISNEUF

Le comité régional de prévention et de santé au travail a donné un avis positif sur le présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) lors de la réunion du 20/11/2025.

Sommaire

1. Éléments de contexte	P 4
1.1 Préambule	
1.2 Objectifs généraux	
1.3 Carte d'identité du SPSTI	
2. Programmes d'actions	P 8
2.1 Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)	
2.2 Prévention du risque radon	
2.3 Parcours de formation d'infirmiers/ères en pratiques renforcées sur les risques professionnels	
3. Engagement des parties	P 19
4. Modalités de suivi et d'évaluation	P 20
5. Clause de confidentialité	P 20
6. Durée	P 20

1- Éléments de contexte

En application de l'instruction conjointe DGT/DRP sur les CPOM conclus avec les services de prévention et de santé interentreprises du 12/07/2024 :

1.1 Préambule

Le CPOM poursuit une double logique :

- La nécessité persistante d'une synergie des acteurs de la santé au travail en faveur d'un renforcement de la prévention
- La volonté d'établir un partenariat opérationnel où chacune des parties prenantes contribue de manière proportionnée et dans une logique d'optimisation de ses ressources.

1.2 Objectifs généraux

Le CPOM doit mettre en œuvre régionalement les priorités de santé au travail et de prévention telles que définies dans le Plan Santé au Travail 4, mais également les priorités d'actions de chaque partie prenante. Ces dernières découlent notamment :

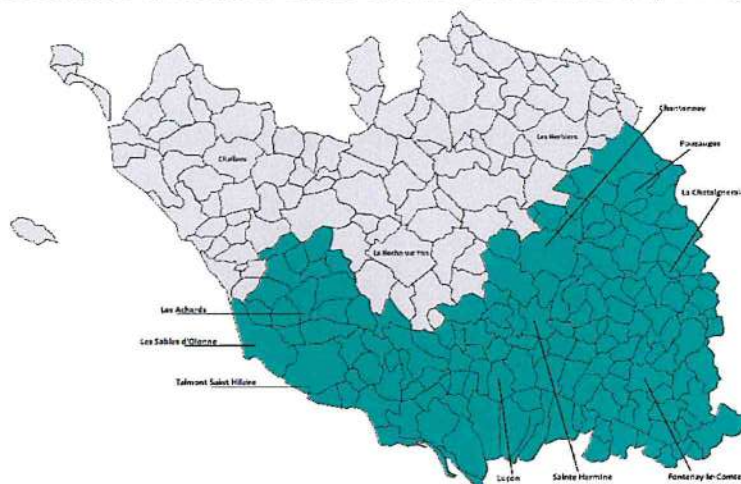
- De la Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche Accidents du Travail - Maladies Professionnelles (COG AT/MP) 2023-2028
- De la Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche maladie 2023-2028 en matière de prévention de la désinsertion professionnelle
- Du Plan Régional de Santé au Travail 2021 - 2025 (PRST4) en déclinaison du PST4
- Du diagnostic territorial en santé au travail
- Du projet pluriannuel de chaque SPSTI

Par ailleurs et pour rappel, conformément à l'article D 4622-45 du Code du Travail, le contrat définit des actions visant à :

- Mettre en œuvre les priorités d'actions du projet pluriannuel et faire émerger les bonnes pratiques
- Promouvoir une approche collective et concertée, ainsi que les actions en milieu de travail
- Mutualiser, y compris entre les SPSTI, des moyens, des outils, des méthodes, des actions, notamment en faveur des plus petites entreprises
- Cibler des moyens et des actions sur certaines branches professionnelles, en faveur de publics particuliers ou sur la prévention de risques spécifiques
- Permettre le maintien dans l'emploi des salariés et lutter contre la désinsertion professionnelle.

1.3 Carte d'identité du SPSTI

Le 5 juillet 2022, l'association Prévention Santé Travail Vendée Littoral (PSTVL) est née de la fusion entre le Service de Santé au Travail Cote de des Sables l'Association Santé au Travail (AHSTSV) de Comte.



Territoire PSTVL

C'est l'accompagnement de **58 913 salariés** répartis sur **6 492 entreprises**

(Source : Health@Work (H@W), 03/07/2025)

Il existe au sein du PSTVL une forte saisonnalité de l'activité avec un regain d'activités estivales d'une part et d'autre part le suivi de travailleurs intérimaires.

Le service PSTVL accompagne ainsi :

- Près de **2 400 salariés en contrat saisonnier**,
- **2 880 salariés en contrat d'apprentissage**,
- Près de **1 800 salariés en contrat intérimaire**.

(Données 03/07/2025)

L'association PSTVL est un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (Association Loi 1901) bénéficiant d'un **agrément** de fonctionnement délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) des Pays de Loire, pour 5 ans le **19 octobre 2022**.

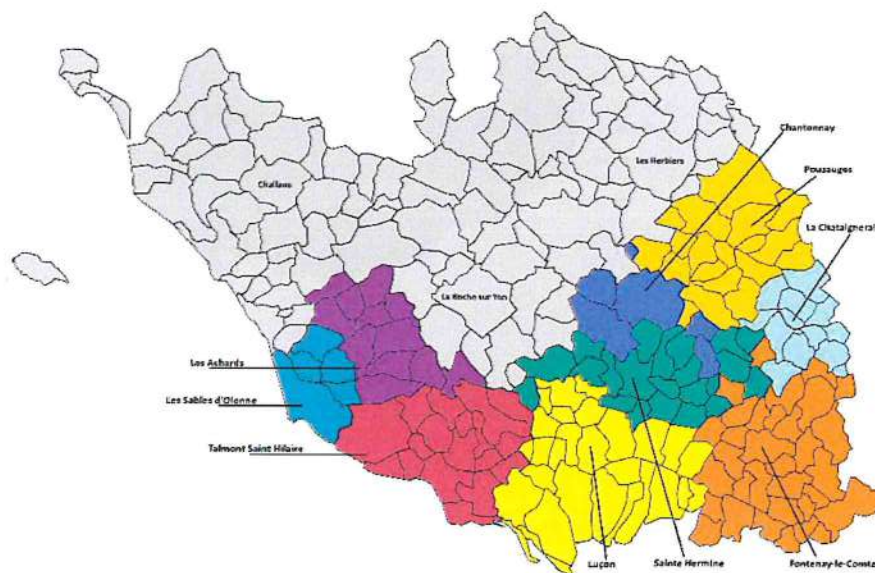
Conformément à l'article 11 de la loi du 2 août 2021, l'association PSTVL est engagé dans une **démarche de certification** basée sur le référentiel AFNOR SPEC 2217 et a obtenu son niveau 1 le **8 avril 2025**.

PSTVL a élaboré en 2024, son **Projet de Service 2025-2030**.

L'association PSTVL, ce sont **9 centres** répartis de la façon suivante :

- Les Sables d'Olonne (Siège social)
- Les Achards
- Talmont Saint Hilaire
- Fontenay-le-Comte
- Luçon
- Sainte Hermine
- Pouzauges
- Sigournais
- La Chataigneraie

Une répartition par secteur a été mise en place pour chaque centre :



Sectorisation des communes par sites de visites

L'association PSTVL est composée d'une direction, d'un pôle pluridisciplinaire, regroupant les équipes médicales, le pôle prévention et la cellule PDP et d'un pôle support administratif et informatique.

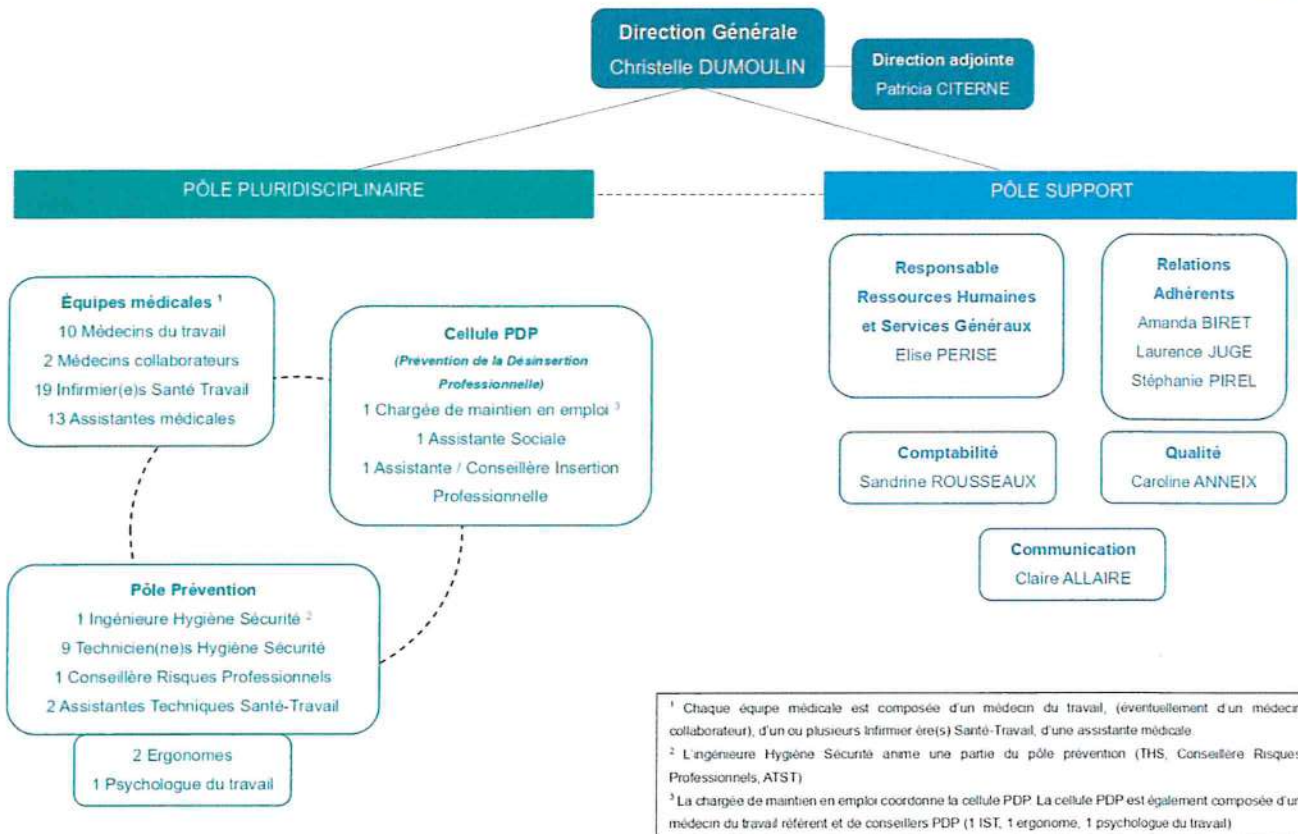
A ce jour, l'effectif avoisine les **75 collaborateurs** :

- 12 médecins, dont 2 médecins collaborateur
- 19 infirmier.e.s Santé Travail
- 13 assistantes médicales
- 13 préventeurs, 2 ergonomes et 1 psychologue du travail
- 3 chargées de maintien en emploi, composant la cellule PDP
- Un pôle support comprenant 3 assistantes à la relation adhérent, 1 comptable, 1 qualitiennne, 1 chargée de communication, 1 responsable RH
- La direction.

Organigramme Prévention Santé Travail Vendée Littoral

Légende

— Lien hiérarchique
 Lien fonctionnel



2- Programmes d'actions

2.1 Prévention de la désinsertion professionnelle

Pour mémoire, la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention la santé au travail affirme la volonté des pouvoirs publics de renforcer la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) en mobilisant les acteurs de la prévention primaire, secondaire et tertiaire œuvrant dans ce domaine.

Il s'agit notamment d'anticiper autant que possible la détection d'un risque de désinsertion professionnelle avant l'arrêt de travail (préventions primaire et secondaire) et la reprise d'un emploi pour les salariés en arrêt de travail (longue durée ou itératifs) (prévention tertiaire) afin de les accompagner dans les meilleurs délais vers un projet individualisé professionnel adapté à chaque situation en fonction de la capacité restante du salarié, des possibilités de son employeur ou du marché de l'emploi. Dans un objectif d'efficience, il s'agira en particulier de consolider les collaborations entre l'assurance maladie et les cellules PDP que les SPSTI auront à mettre en place, conformément à la loi pour renforcer la prévention en santé au travail.

Ces collaborations sont, en effet, nécessaires à la qualité des détections et des prises en charge des publics en risque de désinsertion professionnelle, que l'origine de leur situation soit liée à une maladie ou à un AT/MP.

Cela se traduit par les actions suivantes :

- Éviter à un salarié de rompre le lien avec son emploi, en raison de son état de santé
- Accompagner les salariés à risque de désinsertion professionnelle dans la construction d'un projet professionnel cohérent
- Sensibiliser les entreprises adhérentes et leurs salariés à la PDP
- Développer le réseau partenarial afin de favoriser la meilleure prise en charge du salarié et / ou de l'entreprise
- Accompagner les équipes pluridisciplinaires dans la mise en œuvre de la PDP
- Tracer et suivre toutes les actions réalisées par la cellule PDP

Pilotes :

- **PSTVL** : Laurence BRAUN / Clémence PEAUDEAU
- **DREETS** : Docteur MENETRIER
- **Carsat** : Jacques MAINGUY / Thérèse PRIOU

Fiche action

Nom du projet	Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
Description du projet *	Mise en place de la Cellule PDP, actions d'informations, de communication, de sensibilisation

Détails du projet																	
Contexte et origine du besoin	Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été réaffirmé par la loi du 2 août 2021. Il traduit une démarche d'engagement conjoint des signataires sur des thématiques prioritaires. Au niveau des Pays de la Loire, les SPSTI ont exprimé le souhait de proposer un cadre convergent sur des thématiques prioritaires dont le développement des Cellules PDP.																
Estimation des gains (qualitatifs, quantitatifs)	- Augmentation globale du nombre de signalements vers la Cellule PDP - Augmentation des signalements par les employeurs																
Date de démarrage	3 juin 2024																
Date de clôture	31 décembre 2030																
Pilotes	Clémence PEAUDEAU, Coordinatrice de la cellule Dr Laurence BRAUN, médecin du travail référent PDP																
Objectif(s)	- Éviter à un salarié de rompre le lien avec son emploi, en raison de son état de santé - Accompagner les salariés à risque de désinsertion professionnelle dans la construction d'un projet professionnel cohérent - Sensibiliser les entreprises adhérentes et leurs salariés à la PDP - Développer le réseau partenarial afin de favoriser la meilleure prise en charge du salarié et / ou de l'entreprise - Accompagner les équipes pluridisciplinaires dans la mise en œuvre de la PDP - Tracer et suivre toutes les actions réalisées par la cellule PDP																
Les grandes étapes et leur planification	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Objectif</th><th>Actions à mettre place</th><th>Acteurs</th><th>Echéances</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Éviter à un salarié de rompre le lien avec son emploi, en raison de son état de santé, en détectant précocement la situation</td><td>Mise en place de courriers de signalement du Service Médical de l'Assurance Maladie</td><td>Assurance Maladie</td><td>1ère évaluation : Juin 2025 2ème évaluation : Juin 2026</td></tr> <tr> <td>Mise en place de l'IRD dans le logiciel métier</td><td>Éditeur du logiciel</td><td>Fin 2025</td></tr> <tr> <td>Information et sensibilisation sur les visites clés des équipes pluridisciplinaires et des employeurs : visites de mi-carrière, visite de pré-reprise et rendez-vous de liaison Réunions, webinaires, newsletters, réseaux sociaux...</td><td>Équipes pluridisciplinaires Cellule PDP</td><td>1ère évaluation fin 2025 2ème évaluation fin 2026 Réévaluation en 2027</td></tr> </tbody> </table>			Objectif	Actions à mettre place	Acteurs	Echéances	Éviter à un salarié de rompre le lien avec son emploi, en raison de son état de santé, en détectant précocement la situation	Mise en place de courriers de signalement du Service Médical de l'Assurance Maladie	Assurance Maladie	1ère évaluation : Juin 2025 2ème évaluation : Juin 2026	Mise en place de l'IRD dans le logiciel métier	Éditeur du logiciel	Fin 2025	Information et sensibilisation sur les visites clés des équipes pluridisciplinaires et des employeurs : visites de mi-carrière, visite de pré-reprise et rendez-vous de liaison Réunions, webinaires, newsletters, réseaux sociaux...	Équipes pluridisciplinaires Cellule PDP	1ère évaluation fin 2025 2ème évaluation fin 2026 Réévaluation en 2027
Objectif	Actions à mettre place	Acteurs	Echéances														
Éviter à un salarié de rompre le lien avec son emploi, en raison de son état de santé, en détectant précocement la situation	Mise en place de courriers de signalement du Service Médical de l'Assurance Maladie	Assurance Maladie	1ère évaluation : Juin 2025 2ème évaluation : Juin 2026														
	Mise en place de l'IRD dans le logiciel métier	Éditeur du logiciel	Fin 2025														
	Information et sensibilisation sur les visites clés des équipes pluridisciplinaires et des employeurs : visites de mi-carrière, visite de pré-reprise et rendez-vous de liaison Réunions, webinaires, newsletters, réseaux sociaux...	Équipes pluridisciplinaires Cellule PDP	1ère évaluation fin 2025 2ème évaluation fin 2026 Réévaluation en 2027														

Accompagner les salariés à risque de désinsertion professionnelle dans la construction d'un projet professionnel cohérent	Création des outils pour l'accompagnement des salariés - Guide d'entretien - Livret de suivi - Fiches thématiques	Coordinatrice cellule	Fin 2025 Fin 2026 Fin 2027
Sensibiliser les entreprises adhérentes et leurs salariés et les IRP à la PDP	Organisation d'événements à destination des employeurs : - Afterworks (soirées adhérents) - Petits-déjeuners thématiques - Webinaires - Participation à des clubs d'entreprises, etc... Diffusion du guide CSE (PRST4)	Cellule PDP PRST4	Fin 2025 Fin 2026 2026-2027 Fin 2027 - Fin 2025
	Interventions en entreprise auprès des salariés, des employeurs et des IRP pour sensibiliser à la PDP	Cellule PDP Partenaires du maintien en emploi	Bilan annuel jusqu'en 2030
Développer le réseau partenarial afin de favoriser la meilleure prise en charge du salarié et/ou de l'entreprise	Organisation ou participation à des réunions annuelles, semestrielles, trimestrielles ou mensuelles Moyens : - Réunions type instances locales de coordination PDP - Événements rassembleurs destination des professionnels de santé (cf. axe stratégique PRST 4) - Bluefiles		1er bilan fin 2025 pour Assurance Maladie, à réitérer chaque année Autres SPSTI fin 2025, à réévaluer si élargissement de la cible

	- Mails et appels téléphoniques Partenaires : - Assurance Maladie (Caisse Primaire, Service Médical, Service Social) - Cap Emploi - MVA/MDPH - CARSAT Risques professionnels - FASTT - CEP - Transition Pro - AZERGO - AFPA Autres SPSTI : - RESTEV - SMINOV - GIST - SSTRN - SIST79		Fin 2026 pour le réseau d'Assistants Sociales Bilan fin 2029 pour les professionnels de santé
Accompagner les équipes pluridisciplinaires dans la mise en œuvre de la PDP	Création et déploiement des outils de communication : flyers, affiches, événements, communication sur les réseaux sociaux, etc...	Coordinatrice cellule	Fin 2025 avec réévaluation annuelle
	Informations collectives auprès des équipes pluridisciplinaires du PSTVL	Coordinatrice cellule	1 information annuelle minimum
	Participation régulière aux staffs pluridisciplinaires	Cellule PDP	Dès 2025 et plusieurs fois par an
	Sensibilisation continue des équipes pluridisciplinaires sur la PDP et les outils de mise en œuvre (notamment l'essai encadré, le rendez-vous de liaison, etc...)	Cellule PDP	Fin 2025 avec réévaluation annuelle
	Accompagnement des collaborateurs sur les questions relatives à la PDP et sur les dossiers complexes qu'ils présentent à la Cellule	Cellule PDP	Dès 2025 avec réévaluation annuelle
Tracer et suivre toutes les actions réalisées par la Cellule PDP	Développement du logiciel métier et du logiciel de traitement statistique pour favoriser une	Éditeur du logiciel Réfèrent informatique	

	meilleure exploitation des données		
	<i>Indicateurs clés :</i> - Nombre de détections précoces - Nombre d'essais encadrés - Nombre de rendez-vous de liaison - Nombre d'entretiens individuels salariés - Nombre d'échanges avec l'employeur - Nombre de projets Transition Pro - Nombre de maintien dans et en emploi - Nombre de sensibilisations - Nombre de réunions partenaires - IRDP - Nombre de signalements de la Cellule PDP du PSTVL vers le Service Social - Nombre de signalements du Service Social vers la Cellule PDP du PSTVL	Cellule PDP Service social de l'Assurance Maladie	Fin 2025 sauf IRDP fin 2026

Ressources nécessaires

Ressources
humaines

Groupe projet :

- Dr Véronique MENNETRIER (DREETS des Pays de la Loire)
- Jacques MAINGUY (Service Social et CARSAT Pays de la Loire)
- Clémence PEAUDEAU (PSTVL)
- Dr Laurence BRAUN (PSTVL)

** Si besoin, joindre à cette fiche projet les annexes nécessaires (exemple : cahier des charges décrivant le besoin en termes de fonctionnalités, etc.)*

2.2 Prévention du risque radon

Le radon est un gaz radioactif naturel qui présente un caractère cancérigène certain pour l'homme (cancer du poumon / Centre international de recherche sur le cancer - CIRC). Le nombre de décès attribuable au radon en France métropolitaine est estimé à 3 000 cas par an. La région des Pays de la Loire est fortement impactée par la présence de radon. Environ 50% des entreprises adhérentes au PSTVL sont sur des zones en catégorie 2 et 3.

L'objectif de cette action est de favoriser l'évaluation du risque radon en entreprise en privilégiant les zones à potentiel radon 2 et 3.

Cela se traduit par les actions suivantes :

- Favoriser l'évaluation du risque radon en entreprises en privilégiant les zones à potentiel radon 2 et 3.
- Accompagner les entreprises sur le risque radon : sensibiliser les entreprises au risque radon, favoriser des campagnes de mesurage, accompagner les entreprises dans les mesures techniques à mettre en œuvre pour la qualité de l'air intérieur des locaux de travail intégrant la maîtrise des concentrations en radon.
- Favoriser la montée en compétences des préventeurs sur ce risque spécifique, faire évoluer les méthodes pour intégrer le risque radon lors des contacts avec les entreprises (fiche d'entreprise, document unique). Développer la connaissance des travailleurs évoluant dans les lieux potentiellement concernés.
- Assurer la veille réglementaire
- Accompagner et orienter sur les solutions remédiation
- Promouvoir la diffusion des supports « radon » réalisés dans le cadre du PRST4.

Pilotes :

- **PSTVL** : Marie PINCHEMEL
Audrey SERIEYS
- **DREETS** : Gregory MENEZ
- **Carsat** : Virginie DURGEAUD

Fiche action

Nom du projet	Prévention Radon
Description du projet *	Le radon est un gaz radioactif naturel qui présente un caractère cancérigène certain pour l'homme (cancer du poumon / Centre international de recherche sur le cancer - CIRC). Le nombre de décès attribuable au radon en France métropolitaine est estimé à 3 000 cas par an. La région des Pays de la Loire est fortement impactée par la présence de radon. Environ 50% des entreprises adhérentes au PSTVL sont sur des zones en catégorie 2 et 3. L'objectif de cette action est de favoriser l'évaluation du risque radon en entreprise en privilégiant les zones à potentiel radon 2 et 3.

Détails du projet	
Contexte et origine du besoin	Le Contrat pluriannuel d'objectif et de moyen a été réaffirmé par la loi du 2 août 2021. Il traduit une démarche d'engagement conjoint des signataires sur des thématiques prioritaires. Au niveau des Pays de la Loire, les SPSTI ont exprimé le souhait de proposer un cadre convergent sur des thématiques prioritaires en particulier la prise en compte du risque Radon.
Estimation des gains (qualitatifs, quantitatifs)	- Sensibiliser les entreprises (Nombre de FE par an avec risque radon identifié) - Sensibilisations/informations de nos adhérents (% d'ouverture des communications) - Formation et sensibilisation des salariés du PSTVL (Nombre de personnes formées) - Accompagnement méthodologique à la pose des détecteurs et à la mise en place d'actions concrètes visant à limiter/maîtriser ce risque radiologique (Nombre d'entreprise accompagnée)
Date de démarrage	2 ^{ème} semestre 2025
Date de clôture	2029
Pilotes	SPSTI : Marie PINCHEMEL Audrey SERIEYS DREETS : Gregory MENEZ Carsat : Virginie DURGEAUD
Objectif(s)	- Favoriser l'évaluation du risque radon en entreprises en privilégiant les zones à potentiel radon 2 et 3 (Fiche d'entreprise) - Accompagner les entreprises sur le risque radon : sensibiliser les entreprises au risque radon, favoriser des campagnes de mesure, accompagner les entreprises dans les mesures techniques à mettre en œuvre pour la qualité de l'air intérieur des locaux de travail intégrant la maîtrise des concentrations en radon. - Favoriser la montée en compétences des préventeurs sur ce risque spécifique et les autres intervenants du PSTVL (médecin, infirmier(ère) ...) - Assurer la veille réglementaire - Promouvoir la diffusion des supports « radon » réalisés dans le cadre du PRST4.

Les grandes étapes et leur planification	Objectif	Actions à mettre place	Acteurs	Echéances
	Favoriser l'évaluation du risque radon en entreprises en privilégiant les zones à potentiel radon 2 et 3.	Continuer la prise en compte du risque Radon dans chaque Fiche d'Entreprise	PSTVL	2029
		Cibler les secteurs d'activité et pointer le risque Radon lors de l'établissement ou la mise à jour de la Fiche d'Entreprise : traitement de	PSTVL CARSAT DREETS	2029

	<i>l'eau, établissements bancaires, archives</i>		
<i>Accompagner les entreprises sur le risque radon.</i>	<i>Accompagner la réalisation des campagnes de pose de détecteurs dans les entreprises</i>	<i>Référente "Radon" Préventeur CPIE, CAPEB, SVL, ASN, ARS</i>	<i>2025-2029</i>
	<i>Former certains préventeurs à l'utilisation du détecteur électronique de Radon AeR2+</i>	<i>CARSAT</i>	<i>2026-2027</i>
	<i>Informers les entreprises sur les mesures de remédiations</i>	<i>CARSAT, PSTVL, CPIE CAPEB</i>	<i>2025-2029</i>
<i>Favoriser la montée en compétences des préventeurs sur ce risque spécifique et autres intervenants du PSTVL (médecins, IST, etc.)</i>	<i>Formation PCR de niveau 1 « rayonnements ionisants d'origine naturelle » de la référente "Radon"</i>	<i>ASNR</i>	<i>2025</i>
	<i>Participer à la journée de formation "radon" réalisée par la CARSAT et la DREETS</i>	<i>DREETS CARSAT</i>	<i>2025</i>
	<i>Formation réglementaire rayonnements ionisants et suivi individuel de l'état de santé par le médecin du travail</i>	<i>AFOMETRA RH</i>	<i>2025</i>
	<i>Sensibilisation des infirmiers aux risques radon</i>	<i>Référente "Radon"</i>	<i>2025-2026</i>
	<i>Sensibilisation des assistantes médicales aux risques radon</i>	<i>Référente "Radon"</i>	<i>2026-2027</i>
	<i>Sensibilisation des nouveaux intervenants du PSTVL aux risques Radons</i>	<i>Référente "Radon"</i>	<i>2026-2029</i>
<i>Assurer la veille réglementaire.</i>	<i>Faire la veille réglementaire et diffuser les modifications au service prévention</i>	<i>DREETS ASNR CARSAT</i>	<i>2026-2029</i>
<i>Promouvoir la diffusion des supports « radon » réalisés dans le cadre du PRST4.</i>	<i>Réaliser des campagnes de communication</i>	<i>Service communication, Référente "Radon"</i>	<i>2025-2029</i>
	<i>Réaliser des mesures dans les locaux du PSTVL et communiquer</i>	<i>CPIE</i>	<i>2025</i>
	<i>Mettre à disposition les outils, les méthodes et la veille réglementaire pour</i>	<i>DREETS, Référente "Radon"</i>	<i>2025-2029</i>

	<i>accompagner les entreprises dans la démarche</i>		
	<i>Participation à des évènements de prévention sur le Radon</i>	<i>Ingénieur prévention, Référente "Radon"</i>	<i>2025-2029</i>

Ressources nécessaires

Ressources humaines

Groupe projet :

- Virginie DURGEAUD, CARSAT, virginie.durgeaud@carsat-pl.fr
- Grégory MENEZ, DREETS, gregory.menez@dreets.gouv.fr
- Marie PINCHEMEL, m.pinchemel@pstvl.fr
- Audrey SERIEY, a.serieys@pstvl.fr

Temps dédié à la formation

Ressources logistiques

ADMDP (logiciel métier fiche d'entreprise, DUERP)

Détecteur électronique de Radon AeR2+

Ressources organisationnels

Contributeurs potentiels :

- Groupe PRST4 (DREETS, CARSAT)
- Technique : ASNR, INRS
- Lien santé publique : ARS, CPIE

** Si besoin, joindre à cette fiche projet les annexes nécessaires (exemple : cahier des charges décrivant le besoin en termes de fonctionnalités, etc.)*

2.3 Parcours de formation d'infirmiers/ères en pratiques renforcées sur les risques professionnels (facultatif)

L'objectif de cette action est de construire et déployer un parcours de formation pour des infirmiers en pratiques renforcées permettant l'acquisition d'un niveau de compétence pour une délégation renforcée. Cette formation doit approfondir le paragraphe 2 de la formation IDEST (Infirmier(ère) en service de prévention et de santé au travail) : « 2° La connaissance des risques et pathologies professionnels, notamment de ceux qui sont spécifiques au monde agricole, et des moyens de les prévenir ».

Son périmètre : prévention primaire des risques professionnels, de l'évaluation à l'analyse et au suivi des situations et des facteurs de risques notamment multifactoriels.

Pilote :

- **PSTVL** : Christelle DUMOULIN
- **DREETS** : Docteur MENETRIER
- **Carsat** : Cathy BERNATETS

Fiche action

Éléments de contexte :

La compétence de la Carsat en termes d'ingénierie de formation et d'identification des risques professionnels constitue une opportunité à un tel projet. Parallèlement, le besoin de formation des IDEST dans un contexte de pénurie médicale est un besoin identifié par les SPSTI. Pour la Dreets, il s'agit également de créer les conditions favorables au suivi des adhérents et des salariés suivis dans des conditions maîtrisées et renforcées, dans un contexte de pénurie médicale durable.

Descriptif de l'action :

- Préparation du parcours de formation avec mise en place d'un prérequis.
Cette « évaluation » a pour but de s'assurer que les infirmiers ont le niveau de base requis. Evaluation par la Carsat (2025). Si l'infirmier/ère n'a pas le niveau suffisant, un retour lui sera fait pour qu'il puisse compléter les points qui ressortent de son évaluation individuelle. Ce complément est de la responsabilité de chaque SPSTI.
- Parcours de formation constitué de 2 modules :
 - Une formation généraliste à la prévention des risques :
 - Ensemble de modules complémentaires à la formation de base IDEST, réglementaire, pour atteindre les compétences EVRP-SDC-Analyse AT. Formation d'une durée de 5 jours au maximum (selon programme établi par la Carsat) et réalisée par un organisme de formation habilité EVRP-SDC et référencé Analyse AT par la Carsat PDL (formation payante).
 - Un approfondissement des risques multifactoriels et cumulatifs dans le temps les plus fréquents : Risques chimiques, TMS, RPS. Formation d'1 journée pour chaque thématique, organisée et prise en charge par la Carsat (sauf les repas).

Ressources : compétences internes Carsat, compétences externes, voire recours au toxicologue Présanse Pays de la Loire.

3- Engagement des parties

3.1 Engagement du Service Prévention Santé Travail Vendée Littoral

- Évaluation des indicateurs
- Participation à l'animation des échanges entre PSTVL, Carsat, DREETS
- Garantir la réalisation des missions de l'offre socle
- Mise en œuvre d'actions d'informations et de sensibilisations vers les adhérents et les partenaires

3.2 Engagement de la Carsat

- Apport de données statistiques de sinistralité des secteurs d'activités relevant du régime général ;
- Appui documentaire et diffusion de documentation du réseau des Carsat et de l'INRS relatives aux thématiques du présent CPOM ;
- Assistance technique pour la mise en œuvre d'actions nécessitant une expertise élevée dans l'évaluation des risques et la prévention, dans les limites de nos capacités d'intervention ;
- Appui technique aux intervenants en prévention des risques professionnels du service de santé au travail ;
- Organisation de réunions d'information ;
- Aides financières aux entreprises pour accompagner certaines actions prévues au présent CPOM, dans le respect du cadre réglementaire, et dans la limite des crédits disponibles.

3.3 Engagement de la DREETS

- Appui de la cellule pluridisciplinaire santé travail du pôle travail (ingénieurs de prévention, médecin inspecteur du travail, dans la limite de leurs disponibilités) ;
- Mise à disposition de données statistiques (SUMER, réseau EVREST, MCP, ...) ;
- Participation à l'animation et au pilotage des échanges entre SPSTI, Carsat, Dreets ;
- Publication et diffusion de ressources documentaires (plaquettes, guides, fiches ...) ;
- Organisation de sessions de formation et d'information, colloques, séminaires sur des thèmes retenus par un ou plusieurs SPSTI ;
- Diffusion des bonnes pratiques.

4- Modalités de suivi et d'évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du CPOM fera l'objet d'un bilan final.

Chaque année, un bilan sera également réalisé afin de permettre d'identifier les difficultés éventuelles et de modifier si besoin les modalités d'actions et de fonctionnement.

En parallèle, les pilotes des 3 structures signataires pourront organiser, si besoin, des rencontres dans le cadre du déploiement des actions.

5- Clause de confidentialité

Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

6- Durée

En application des dispositions de l'article D4622-47 du code du travail, il est convenu que le présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est conclu pour une durée de quatre ans qui court à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties.

Signature des parties

Fait en 3 exemplaires, le 20 novembre 2025



Patrick HOUSSAINT
Président

Jérôme GIUDICELLI
Directeur régional

Christelle POISNEUF
Directrice

**PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
VENDEE LITTORAL**
2, rue des Frères Lumière
85340 LES SABLES D'OLONNE
Tél. 02 51 95 18 05